

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20251202-DM53-2025-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 2 Décembre 2025 à 20h

Date de la convocation : 26/11/2025

Date d'affichage : 26/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	21	22

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 26/11/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M PADET René - Mme VERPY Evelyne -

M. Maxime ROMAGNY - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M LAMURE Christophe - Mme DURON Josette - Mme CHABANNE Christelle - Mme FERRE Odile - Mme PERRIN Cécile - M YENIL Etienne - Mme PEILLON Jacqueline - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme Evelyne VERPY-

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

M. le Maire expose :

Suite à la démission d'un adjoint au Maire, il conviendra de délibérer sur les indemnités d'élus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose les conditions du versement des indemnités à savoir :

Indemnités du Maire : Taux maximum (% de l'Indice Brut 1027) : 51,6 % soit un montant brut mensuel maximum de 2 121,03 €

Indemnités des adjoints : Taux maximum (% de l'IBT 1027) : 19,8 % soit un montant brut mensuel maximum de 813,88 €

Indemnités des conseillers délégués : comprises dans l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice.

M. le Maire propose de conserver les mêmes taux que précédemment à savoir :

Fonction	NOM Prénom	Pourcentage indice 1015	Montant mensuel brut à ce jour
Maire	DUPIN Gilles	45 %	1 849.73 €
1 ^{ère} Adjointe	DUFOUR Françoise	12 %	493.26 €
2 ^{ème} Adjoint	CHOMAT Pascal	12 %	493.26 €
3 ^{ème} Adjointe	VERPY Evelyne	12 %	493.26 €
4 ^{ème} Adjointe	TRIOMPHE Christine	12 %	493.26 €
5 ^{ème} Adjoint	PADET René	12 %	493.26 €
1er Conseiller délégué	LAMURE Christophe	4 %	164.42 €
2 ^e conseiller délégué	DURON Josette	4 %	164.42 €

Ces indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

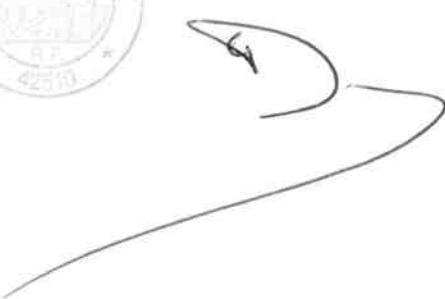
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE le versement des indemnités telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus avec effet au 1^{er} décembre 2025 pour l'ensemble des personnes concernées.

M. Marc PONCET
Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 02/12/2025





Monsieur Gilles DUPIN
Maire